



Montreuil, le 5 juillet 2016

Quand on y regarde, la situation n'est pas Cybèle

Vous avez dû recevoir dans vos boîtes mail un courrier vous invitant à signer et renvoyer deux documents en vue de recevoir votre nouvelle carte Cybèle qui remplacera la carte CADO.

Les documents seront renvoyés à une société privée, filiale de la poste, la société Certinomis.

D'un point de vue général, cela montre encore une fois le manque de moyen de notre administration qui doit aller chercher ailleurs les moyens de protéger ses données, faute de s'en donner les moyens. Mais tout en le payant à prix d'or. Et là, le nom de la carte prend tout son sens ! Cybèle est une déesse phrygienne dont les prêtres étaient connus pour pratiquer un rituel d'autocastration... Symboliquement, le nom est tout de même bien choisi. Mais ne revenons pas là dessus puisque, depuis CADO, le mal était déjà fait.

Que l'Administration souhaite changer notre carte CADO vieillissante en raison de considérations sécuritaires, très bien.

Mais que l'on demande aux agents de s'engager dans une relation contractuelle afin de pouvoir bénéficier d'un outil de travail administratif, c'en est trop!

En effet, on nous demande bien de signer, en notre nom propre, des Conditions Générales d'Utilisation qui sont pour le moins obscures.

Ainsi, la signature de ce document vous obligera à "prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité des postes informatiques".

Plus grave encore : l'adhésion à ce contrat permettra la divulgation des données à caractère personnel avec votre consentement OU celui du mandataire (Qui est?!)

Mais rassurez-vous: Si vous vous y opposez, la société privée ne pourra utiliser vos données à caractère personnel à des fins d'actes de prospection ou d'actes commerciaux. Nous vous laissons imaginer ce qu'il adviendrait en cas d'oubli de votre part de signaler cette opposition.

C'est pourquoi, en l'absence d'éclairage de la Direction Générale sur ces points, et dans l'hypothèse où elle persisterait dans sa position de vouloir imposer une relation contractuelle à ses agents, nous vous invitons à ne rien signer, ni renvoyer.